

DELIBERATION N° 18-096

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**OBJET : MISSION D'ARCHITECTE
CONSEILLER MME LAETITIA ARNOUX**

Date de la convocation : 13 septembre 2018

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 30 Votants : 33</p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p>Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz)</p> <p><u>Pouvoirs :</u></p> <p>Nathalie HENNER à Cédric MOREL ; Cédric VIAL à Myriam CATTANEO, Christiane MOLLARET à Jean Louis MONIN</p>
--	--

CONSIDERANT que le 12 juillet 2018, trois architectes conseillers se sont présentés au jury composé des élus des communes concernées et en présence de membres du CAUE73 et du CAUE 38,

CONSIDERANT la motivation de Madame Laetitia ARNOUX, son souhait d'échanges avec les élus, le service instructeur et les particuliers ainsi que la volonté de présenter les éléments architecturaux de manière pédagogiques, ont retenu l'attention des membres du jury,

CONSIDERANT que Madame Laetitia ARNOUX sera l'architecte conseiller du territoire des communes de La Bauche, Corbel, Saint-Franc, Saint-Pierre-d'Entremont (73), Saint-Thibaud-de-Couz, Saint-Jean-de-Couz, Saint-Christophe-la-Grotte, Saint-Pierre-de-Genebroz, Les Echelles, Entremont-le-Vieux, Saint-Pierre-d'Entremont (38).

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**

- **APPROUVE** la décision du jury de recruter Madame Laetitia ARNOUX en tant que nouvel architecte conseiller sur les communes citées ci-dessus,
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à ces missions.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Envoyé en préfecture le 28/09/2018
Reçu en préfecture le 28/09/2018
Affiché le 30/09/2018 
ID : 038-200040111-20180928-18096-DE



Le Président,

Denis SEJOURNE.